

PROLONGATION DE L'ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR L'INTERDICTION DE STATIONNER ET SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION DANS LE RUE F.BACQUET. Arrêté de Police du 19 avril 2019

MAIRIE DE GUESNAIN (NORD) Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités Territoriales

Vu la demande écrite formulée par la société Desquesnes, Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté du 15 avril 2019 afin de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans le cadre de la réalisation de travaux d'assainissement dans la rue François Bacquet ainsi que sur le parking de la Mairie.

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté du 15 avril 2019 est prorogé pour une durée de 8 jours.

ARTICLE 2

Les dispositions de l'arrêté du 15 avril 2019 restent inchangées.

Fait à GUESNAIN, le 19 avril 2019 Le Maire, Maryline Lucas

